

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 18 juin 2019, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M Jonathan Alix, M. Charles Choquette, M. Guillaume Desnoyers, et M. Éric Ménard.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Rhéal Grenier et Benoit Pepin sont absents.

---

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du Règlement numéro 845-19 décrétant une dépense et un emprunt de 3 505 000 \$ pour le remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert – Accord d'un contrat conditionnel (à l'approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec).
2. Aménagement du parc Coulicou :
  - Acceptation des soumissions
  - Décret des travaux de financement
3. Période de questions.
4. Levée de l'assemblée.

**RÉSOLUTION 06-122-19  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-123-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 845-19 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 505 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT**

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 845-19 décrétant une dépense et un emprunt de 3 505 000 \$ pour le remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 06-124-19**

**RÉSULTATS DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RUES PRINCIPALE ET CANROBERT**

Considérant que des soumissions ont été demandées via le système électronique d'appel d'offres SEAO et ont été ouvertes le 13 juin dernier, pour le remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert;

Considérant les soumissions reçues à savoir

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>
<b>Les Entreprises Denexco inc.</b>	<b>3 479 588,45 \$</b>
<b>TGC. inc.</b>	<b>3 534 754,03 \$</b>
<b>Groupe Allaire &amp; Gince Infrastructures inc.</b>	<b>3 564 225,00 \$</b>
<b>Excavation St-Pierre &amp; Tremblay inc.</b>	<b>3 569 719,63 \$</b>
<b>Bricon (175784 Canada inc.)</b>	<b>3 889 860,36 \$</b>
<b>Germain Lapalme &amp; Fils inc.</b>	<b>3 943 180,91 \$</b>

En conséquence, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Charles Choquette et

résolu d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme le contrat de remplacement des infrastructures des rues Principale et Canrobert soit à les Entreprises Denexco inc. conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 845-19 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

Adopté à l'unanimité

**RÉSOLUTION 06-125-19**  
**AMÉNAGEMENT DU PARC COULICOU**

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc Coulicou, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Guillaume Desnoyers et résolu d'accorder conditionnellement à la réception de la lettre d'autorisation du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les contrats suivants :

<b>ENTREPRENEURS</b>	<b>PRIX AVEC TAXES</b>	<b>DESCRIPTION DU CONTRAT</b>
<b>Eskair Aménagement inc.</b>	<b>23 541,13 \$</b>	<b>Vente d'équipements</b>
<b>Éco-Fab inc.</b>	<b>21 506,07 \$</b>	<b>Vente d'équipements et excavation</b>
<b>Les Épandages Robert</b>	<b>4 400,00 \$</b>	<b>Fibre de cèdre</b>
<b>L'espace Paysage</b>	<b>5 122,14 \$</b>	<b>Honoraires professionnels</b>
<b>Équipements AtlasBarz</b>	<b>7 277,90 \$</b>	<b>Bancs et panneaux d'exercice</b>
<b>Construction Robert Brouillette</b>	<b>3 909,15 \$</b>	<b>Abri pour toilette chimique</b>
<b>Les Ciments PB inc.</b>	<b>473,12 \$</b>	<b>Dalle de béton</b>

Il est également résolu de décréter les travaux estimés à 102 850,00 \$, taxes en sus, et d'affecter aux paiements du coût des travaux, la subvention consentie par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur au montant de 33 368 \$ et ainsi que 75 000 \$ du fond de parcs et terrains de jeux.

Adopté à l'unanimité.

---

*Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.*

---

**RÉSOLUTION 06-126-19**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire

\_\_\_\_\_  
Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yvan Pinsonneault, maire